

# **QUINTOZÈNE (TERRACLOR®) TECH**

## **POUR LA FABRICATION SEULEMENT**

**CONTENU NET :**  
**Garantie : Quintozène.....96,2 %**

**NO. D'ENREGISTREMENT 27212      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**ATTENTION      POISON**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

**REGISTRANT:**  
**AMVAC CHEMICAL CORPORATION**  
**Suite 1200**  
**4695 MacArthur Court**  
**Newport Beach Ca 92660**  
**United States**  
**Téléphone: 323-264-3910**

**Contenu net : 25 Kg**

## **MODE D'EMPLOI:**

Ce produit ne peut être utilisé que pour la formulation d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* ou la *Loi sur les Engrais*.

## **PRÉCAUTIONS :**

1. **EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.**
2. Nocif s'il est ingéré ou inhalé.
3. Éviter l'inhalation de poussière. Peut causer l'irritation de la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtement.
4. Pour brasser ou mélanger le produit, on conseille à l'opérateur des porter un chapeau ou tout autre couvre-chef adéquat, une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison de travail (en tissu serré couvrant le corps, y compris les bras et les jambes), des souliers, des chaussettes et des gants en caoutchouc imperméable.
5. **NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan ou cours d'eau.**

## **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**DANGERS ENVIRONNEMENTALS :** TOXIQUE pour les organismes aquatiques

## **PROCÉDURES POUR LA MANIPULATION DES DÉVERSEMENTS OU DES RÉCIPIENTS ENDOMMAGÉS :**

Balayer ou nettoyer à l'aspirateur. Ramasser à la pelle et verser dans des récipients sûrs pour leur élimination. Porter des articles de protection personnelle tel que décrit dans la section intitulée

«**PRÉCAUTIONS**». Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.

Pour des incidents en cours de transport, contacter le service CHEMTREC disponible 24 heures par jour au numéro 1 800 424-9300. Pour un déversement ou le nettoyage des déversements, contacter le fabricant et l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit.

**ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :**

**ENTREPOSAGE :** Conserver le produit dans un endroit sec à l'écart des sources de chaleur, des engrais, des aliments ou des moulées.

**ÉLIMINATION :** Vider entièrement du récipient. Rendre le récipient impropre à tout usage additionnel. Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation..

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Publ. # W1014B